



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°43a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour le financement de la maîtrise d'œuvre et de diverses prestations dans le cadre de la mise en sécurité du Parking du Pas Roulant

Monsieur le Maire expose :

Des travaux de mise en sécurité du parking du Pas Roulant doivent être engagés afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les phases : PRO/DCE, EXE, ACT, DET/VISA, AOR et SSI ainsi que des prestations de contrôle technique, coordination SPS et diagnostic amiante.

La mission de maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études Limousin Auvergne Ingénierie et à ses deux co-traitants (Déloménie, économiste de la construction et Defretin Ingenierie, BET structure) pour un montant de 35 496 € H.T. (taux de rémunération fixé à 9% du montant des travaux HT).

Les prestations annexes doivent faire l'objet d'une consultation dans les prochaines semaines et sont estimées par la maîtrise d'œuvre à 11 000 € H.T. (*prix valeur mai 2026*).

Le coût total est estimé à 46 496 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour
Madame Sylvie DALESME et Monsieur Florent PLAS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif au financement de la maîtrise d'œuvre et de diverses prestations dans le cadre de la mise en sécurité du Parking du Pas Roulant dont le montant s'élève à 46 496 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D43A - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que le parking du Pas Roulant, concerné par les travaux de mise en sécurité, pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 29 JUIN 2026

Plan de financement

Mise en sécurité du Parking du Pas Roulant Etudes

Partenaires	Financement	%
Département	9 299,20 €	20,00%
Part Ville	37 196,80 €	80,00%
Total HT	46 496,00 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 29 JUIN 2026

<u>Demande de subvention</u> <u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Mise en sécurité du Parking du Pas Roulant - Etudes	55 795,20 €	46 496,00 €	9 299,20 €	20,00%	2ème semestre 2026 - 1er semestre 2027

Le Maire,
Laurent MELIN.

